



CONSTRUCTION NEUVE NOM PROPRE SOCIETE ARCHITECTE

Par Mart1

Bonjour tout le monde,

Nous sommes en train de construire une maison individuelle avec mon associé, comme nous allons financer l'entièreté du projet en SAS, la société n'est pas créée, elle le sera une fois les PC et financement bancaire acceptés.

Nous devons donc payer un architecte pour la signature des plans (construction de moins de 150 m2) puisque société il y aura.

Mais comme elle n'est pas encore faite, nous devons monter le PC en nom propre donc plus de signature d'architecte donc économie.

Cependant lors du transfert du projet de nom propre a société faudra-t-il payer ces frais?

Et, si oui, est-il possible de contourner cela, créer la société une fois le projet entamé (acompte payé etc) ou une fois le projet terminé?

Merci pour votre temps.

Bien cordialement.